
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE À UN RÈGLEMENT D'URBANISME

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière que :

Le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie procédera à l'étude de demandes de dérogation mineure à un règlement d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 6 juillet 2020.

La demande de dérogation mineure, présentée par M. Jean-Sébastien Thouin, a pour but de construire, au 191, rue Poliquin, un garage détaché dont la hauteur atteint 5,3 mètres au lieu de 5 mètres, ce qui déroge à l'article 4.4 du Règlement de zonage RRU2-2012.

La demande de dérogation mineure, présentée par M. Pierre Bruneau a pour but de construire, au 123, terrasse Chaville, un garage détaché muni d'une porte d'une hauteur de 3,04 mètres au lieu de 2,75 mètres, ce qui déroge à l'article 4.4 du Règlement de zonage RRU2-2012.

La demande de dérogation mineure présentée par M. Marcel Labelle a pour but de diviser le terrain du 80, Chemin Boisjoly tout en conservant une largeur, en bordure du chemin, de 30,39 mètres au lieu de 50 mètres, ce qui déroge à l'article 4.2.1 du Règlement de lotissement RRU3-2012.

La demande de dérogation mineure présentée par Mme Josée Lortie a pour but d'installer, au 141, terrasse Gravel, deux gazebos au lieu d'un seul, dont un des deux présente une superficie de 19 m² au lieu de 18 m², ce qui déroge à l'article 4.3.2.6 du Règlement de zonage RRU2-2012.

La demande de dérogation mineure présentée par Mme Marie-Ève Gosselin et M. Stéphane Breault a pour but de construire, au 480, rue des Riverains, un gazebo d'une superficie de 58 m² au lieu de 18 m² et d'une hauteur de 4,9 mètres au lieu de 3,7 mètres, ce qui déroge à l'article 4.3.2.6 du Règlement de zonage RRU2-2012.

Prenez avis que toute personne intéressée de la Ville de Lavaltrie peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, relativement à ces demandes, avant 16 heures, le 6 juillet 2020.

Les commentaires écrits peuvent être transmis par courriel ou par la poste aux coordonnées suivantes :

Service du greffe – Ville de Lavaltrie
1370, rue Notre-Dame
Lavaltrie Qc J5T 1M5

Courriel : greffe@ville.lavaltrie.qc.ca

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 18 juin 2020.

Madeleine Barbeau, OMA, Greffière